

**Report to
Rapport au:**

**Council
au Conseil**

3 November 2021 / 3 novembre 2021

**Submitted on November 3, 2021
Soumis le 3 novembre 2021**

**Submitted by
Soumis par:**

**Isabelle Jasmin, Deputy City Treasurer, Corporate Finance, Finance Services
Department / Trésorière municipale adjointe, Finances municipales, Direction
générale des services des finances**

Contact Person

Personne ressource:

**Nouny Munelith, Program Manager (A), Planning and Budgeting, Corporate
Finance, Finance Services Department / Gestionnaire de Programme (T),
Planification et Budgétisation, Services des finances municipales, Direction
générale des services des finances**

613-580-2424, ext. / poste 25877, Nouny.Munelith@ottawa.ca

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE File Number: ACS2021-FSD-FIN-0025

SUBJECT: 2022 DRAFT OPERATING AND CAPITAL BUDGETS

**OBJET: BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2022**

REPORT RECOMMENDATIONS

- 1. That City Council receive and table the Draft 2022 Operating and Capital Budgets at its meeting of November 3, 2021 for subsequent consideration by Council sitting in Committee of the Whole to be held December 8, 2021.**

2. That City Council refer the relevant portions of the 2022 Operating and Capital Budgets to each Standing Committee of Council, IT Sub-Committee and the Transit Commission for their consideration and recommendation to Council sitting in Committee of the Whole to be held December 8, 2021.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

1. Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 à sa réunion du 3 novembre 2021 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 8 décembre 2021.
2. Que le Conseil municipal transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 à chaque comité permanent du Conseil, au Sous-comité de la technologie de l'information et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 8 décembre 2021.

EXECUTIVE SUMMARY

This report provides a high-level summary and overview of the Draft 2022 Tax and Rate Supported Operating and Capital Budgets tabled at City Council on November 3, 2021. These budgets are summarized at the highest level, while the budget books for each Standing Committee provide detailed proposed changes in each service area.

The 2022 Draft Operating and Capital Budget adheres to Council's direction of setting an overall municipal tax increase at 3 per cent, and that the rate-supported budget be set in accordance with the approved 2017 Long Range Financial Plan (LRFP) V – Water, Wastewater and Stormwater supported programs. Ottawa Police Services draft budget reflects a levy increase of 2.86 per cent. The unallocated portion of \$435 thousand is included in the draft budget as a contribution to the Community Safety and Well Being Plan toward the mental health pillar with a focus on mental health crisis response.

The 2022 Draft Budget demonstrates a continued commitment to important investments in physical and social infrastructure, keeping residents safe and secure, supporting affordable living and housing, enhancing prosperity, and fostering widespread economic growth and development, protecting the environment, and promoting quality of life in communities across Ottawa. The 2022 Draft Budget is an affordable approach for

responsible growth, mobility, and housing, and ensures a balance of affordability and fiscal responsibility while maintaining a prudent approach to long-term financial stability.

Consistent with this prudent approach, the budget includes the COVID-19 related budget pressures expected in 2022. These budget pressures are shown separately within each service area, due to the one-time nature of these costs. Any lasting regulatory changes would be considered again in future budgets. As senior levels of COVID-19 funding have not been confirmed at this time, all tax-supported COVID-19 pressures identified in the 2022 budget are assumed to be offset by the Tax Stabilization Reserve and provincial funding. Financial mitigation measures were put in place in 2020 and 2021 to cover the forecasted municipal COVID-19 pressures in 2022 where funding is not available. However, for Transit Services the forecast COVID-19 pressures exceed the projected transit reserves available and the 2022 Draft Budget must rely on the possibility that COVID-19 funding will be received from senior levels of government. The City continues to seek additional funding from senior levels of government for COVID-19 pandemic management and recovery for both citywide municipal and Transit Services.

After the 2022 Draft Budget is tabled on November 3, 2021, the next phase of consultation begins with public delegations at Standing Committee, Transit Commission and Board budget meetings. The draft budget will be available online and reference copies of the budgets will be available in the City's libraries and client service centres.

Council will consider the final 2022 Draft Budget, sitting as Committee of the Whole, on December 8, 2021.

RÉSUMÉ

Le présent rapport est un sommaire général et un survol des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2021 financés par les taxes et les redevances et déposés au Conseil municipal le 3 novembre 2021. Ces budgets sont résumés au niveau le plus général, tandis que les documents budgétaires remis à chaque comité permanent fournissent le détail des changements proposés pour chacun des secteurs d'activité.

Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2022 s'inscrivent dans la directive du Conseil de fixer à 3 % la majoration des taxes foncières et d'établir le budget financé par les redevances en fonction du Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales financés par les tarifs, approuvé en 2017. Le budget préliminaire du Service de police d'Ottawa

correspond à une augmentation de taxe de 2,86 %. Le montant non attribué de 435 000 \$ est inscrit dans le budget préliminaire au titre de contribution au Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités pour le pilier « santé mentale » et notamment les services d'urgence en santé mentale.

Le budget préliminaire de 2022 démontre un engagement soutenu à investir substantiellement dans l'infrastructure sociale et physique de la ville. Il vise à assurer la protection et la sécurité des résidents, à soutenir des conditions de vie abordables et l'accès au logement abordable, à accroître la prospérité, à favoriser la croissance économique et le développement généralisés, à protéger l'environnement et à promouvoir la qualité de vie dans les collectivités d'Ottawa. Il constitue une approche viable financièrement pour assurer une croissance responsable, soutenir la mobilité et le logement, concilier l'abordabilité des services et la responsabilité financière tout en maintenant une approche prudente au chapitre de la stabilité financière à long terme.

Conformément à cette approche prudente, le budget inclut les contraintes budgétaires liées à la COVID-19C qui sont prévues en 2022. Ces contraintes budgétaires sont indiquées séparément pour chaque secteur d'activité, étant donné le caractère ponctuel de ces dépenses. S'il devait y avoir des modifications réglementaires permanentes, elles seront prises à nouveau en compte dans de prochains budgets. Étant donné que le financement des ordres supérieurs de gouvernement pour la COVID-19 n'a pas encore été confirmé, nous supposons que toutes les contraintes budgétaires financées par les taxes liées à la COVID-19 dans le budget de 2022 sont prises en charge par le fonds de réserve de stabilisation des taxes et du financement provincial. Des mesures d'atténuation financière ont été mises en place en 2020 et 2021 pour tenir compte des pressions financières exercées par la COVID-19 prévues en 2022 lorsqu'il n'y a pas de financement disponible. Par contre, dans le cas du Service de transport en commun, ces pressions excèdent les réserves disponibles pour le transport en commun. Cela étant, le budget préliminaire de 2022 doit reposer sur la possibilité de recevoir des ordres supérieurs de gouvernement du financement pour la COVID-19. La Ville continue de chercher du financement additionnel auprès des ordres supérieurs de gouvernement afin de gérer la pandémie de COVID-19 et de soutenir le rétablissement des services municipaux et de transport en commun.

Après le dépôt du budget préliminaire de 2022 le 3 novembre 2021, une prochaine phase de consultation s'amorcera par la présence de délégations publiques aux réunions budgétaires des comités permanents, des conseils et de la Commission du transport en commun. Le budget préliminaire sera affiché en ligne et l'on pourra s'en procurer des exemplaires dans les bibliothèques de la Ville et les centres du service à la clientèle.

Le Conseil municipal examinera en comité plénier le budget préliminaire une dernière fois avant son adoption le 8 décembre 2021.

CONTEXTE

Le 5 décembre 2018, le Conseil a approuvé le processus budgétaire du présent mandat du Conseil en adoptant le Rapport de l'examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal de 2018-2022 ([ACS2018-CCS-GEN-0028](#)) Le processus adopté pour l'établissement des budgets financés par les taxes et les redevances pour le mandat de 2018-2022 du Conseil correspond de près au processus budgétaire approuvé par le Conseil précédent.

Le 21 juillet 2021, les lignes directrices suivantes ont été approuvées par le Conseil à l'adoption du rapport intitulé « Orientations budgétaires, calendrier et processus de consultation proposés pour le Budget 2022 » ([ACS2019-FSD-FIN-0017](#)) :

- a. Que l'augmentation globale de l'impôt municipal soit fixée à 3 %, ce qui suppose :
 - i. que l'augmentation de la taxe prélevée à l'échelle de la ville, qui sert entre autres à financer la Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) et Santé publique Ottawa (SPO), ne dépasse pas 2,6 % en 2022, et que le Conseil demande au conseil d'administration de la BPO et au Conseil de santé de préparer leurs budgets préliminaires en fonction de la part de cette augmentation qui leur revient, selon un calcul *au prorata*;

- ii. que l'augmentation de la taxe prélevée pour le Service de police d'Ottawa ne dépasse pas 3 % et que le Conseil demande à la Commission de services policiers d'Ottawa d'élaborer son budget préliminaire en fonction de cette augmentation;
 - iii. que l'augmentation de la taxe pour le transport en commun ne dépasse pas 4,5 %, ce qui comprend l'augmentation de 5 M\$ de la contribution au fonds d'immobilisations en remplacement de l'annulation de la hausse de la taxe provinciale sur l'essence.
- b. Que les recettes fiscales générées par les nouvelles propriétés (hausse de l'évaluation foncière) soient estimées à 1,4 % de l'imposition actuelle pour 2022 et que le Conseil municipal demande à la Commission de services policiers, à la Commission du transport en commun, au conseil d'administration de la BPO et au Conseil de santé d'élaborer leur budget préliminaire dans les limites de cette attribution.
 - c. Que tous les frais d'utilisation et redevances de la Ville augmentent conformément à l'orientation présentée dans le Cadre financier ou dans le Plan financier à long terme, y compris le recouvrement des coûts additionnels liés à la COVID-19.
 - d. Que les frais de collecte des ordures soient augmentés conformément aux orientations du Rapport sur le renouvellement des contrats de collecte des déchets solides en bordure de rue et tiennent compte des investissements en immobilisations requis pour ce service en vertu du plan de dépenses en immobilisations sur quatre ans.
 - e. Que le budget d'immobilisations de 2022 soit élaboré conformément aux orientations présentées dans l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2019, le Plan financier à long terme et le Cadre financier.
 - f. Que le budget préliminaire de 2022 financé par les redevances soit élaboré conformément au Plan financier à long terme V – eau, eaux usées et eaux pluviales, approuvé en 2017.

Les budgets préliminaires de 2022 seront étudiés par les comités permanents, les conseils et la Commission du transport en commun, à savoir :

Présentation des services municipaux

- Comité des finances et du développement économique
- Comité de l'agriculture et des affaires rurales
- Comité des services communautaires et de protection
- Comité des transports
- Comité de l'urbanisme
- Comité permanent sur la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets
- Comité de vérification
- Sous-comité de la technologie de l'information

Conseils et commissions

- Commission de services policiers d'Ottawa
- Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa
- Conseil de santé d'Ottawa
- Comité de dérogation
- Commission de prévention du crime d'Ottawa
- Commission du transport en commun

Ce rapport fournit les grandes lignes de tous les budgets préliminaires soumis au Conseil. Les résumés des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2022 de tous les comités permanents et conseils et de la Commission du transport en commun sont annexés au présent rapport au titre de documents 1 et 2.

Le Conseil a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'approche de la Ville en matière de gestion et viabilité financières. La gestion financière solide est une priorité pour la Ville, pour le Conseil et pour les résidents. Au fil des années, la Ville a adopté des mesures de surveillance, des politiques et des plans financiers rigoureux, notamment en matière de transparence, lesquels ont assuré sa viabilité financière :

- Plans financiers à long terme
- Cadre financier définissant une feuille de route générale pour assurer la viabilité financière de la Ville
- Plan stratégique pour la gestion intégrée des biens
- Politique de gestion des fonds de réserve

Pendant toute cette période, la Ville a procédé à de nombreux examens de ses opérations afin de s'assurer que sa structure administrative est aussi simple et efficiente que possible et que ses investissements dans la croissance sont affectés aux services de première ligne. De 2001 à 2018, la Ville a réalisé des gains d'efficacité opérationnelle de 361 M\$ et elle a éliminé 1 658 postes équivalents temps plein (ETP). Ces économies ont été réalisées à l'aide d'une série d'initiatives d'amélioration structurées et soutenues au chapitre des processus opérationnels, d'économies d'ordre administratif et organisationnel, d'améliorations technologiques et d'augmentation des recettes en appliquant des pratiques exemplaires. Parmi les initiatives, mentionnons la restructuration organisationnelle et la simplification hiérarchique, le réaménagement et l'épuration des processus, l'examen de tous les programmes, l'examen des services, l'examen des procédures au sein des directions, l'examen des procédures administratives, l'adoption d'objectifs de rendement ciblés, l'apport et l'adhésion du personnel aux idées et initiatives pour améliorer des services, la création de registres de possibilités et la mise en place du programme d'excellence du service.

Outre les programmes officiels de gains en efficience, le personnel a procédé à un gel du recrutement et des dépenses discrétionnaires en 2020 et 2021 afin de pallier les pressions financières non reliées et reliées à la COVID-19. Ces efforts se sont soldés par un excédent budgétaire, excluant la COVID, en 2020 et par un excédent budgétaire, excluant la COVID, prévu en 2021.

ANALYSE

Survol du budget préliminaire de 2022

SERVICES FINANCÉS PAR LES TAXES

Le budget préliminaire de 2022, déposé le 3 novembre 2021, atteint l'objectif du Conseil de majorer globalement de 3 % les taxes foncières municipales.

Le Conseil a également approuvé une directive budgétaire selon laquelle tous les conseils locaux ainsi que la Commission de transport en commun recevront leur part du budget calculée au prorata de l'augmentation des recettes de l'impôt foncier découlant de la hausse estimée de la croissance de l'évaluation. Le Conseil a demandé aux conseils et à la Commission de transport en commun de préparer leurs budgets préliminaires de 2022 en respectant leurs allocations annuelles.

Les budgets déposés le 3 novembre 2021 respectent les recommandations formulées dans le rapport intitulé « Orientations budgétaires, calendrier et processus de

consultation proposés pour le Budget 2022 » ([ACS2019-FSD-FIN-0017](#)), à deux exceptions près. Depuis l'adoption dudit rapport en juillet, les données les plus récentes reçues de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) reflètent une croissance estimée de l'évaluation foncière de 1,4 à 1,7 %. Cette croissance estimée de l'évaluation foncière représente un montant de 31,1 M\$ à répartir dans l'ensemble des secteurs d'activité.

La hausse du prélèvement pour le Service de police d'Ottawa a été fixée à 2,86 % au lieu de 3 %. Ce qui a libéré 0,04 % de la hausse d'impôt municipale, soit une somme de 435 000 \$, pour l'attribuer au pilier « santé mentale » du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités et notamment aux services d'urgence en santé mentale. La COVID-19 a exacerbé les nombreux effets négatifs sur la collectivité de la consommation problématique de substances et elle a mis en lumière certaines lacunes des services de santé mentale offerts à nos résidents dans le besoin. Et le problème est plus manifeste au cœur du centre-ville et dans la Basse-ville. Ce financement permettra de réaliser un projet pilote dans la Basse-ville. Les services seront axés sur la prévention des préjudices envers les personnes qui consomment et des problèmes dans la communauté environnante causés par la consommation de substances et viseront à faciliter l'accès à un vaste éventail de traitements. Le modèle de soins sera fondé sur des données probantes, des pratiques exemplaires et les connaissances locales. Le projet pilote sera dirigé par **Ottawa Inner City Health** en collaboration avec le personnel municipal et Santé publique Ottawa. Le projet s'inscrit également dans les orientations du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités approuvé récemment, notamment en ce qui concerne l'amélioration du bien-être mental et l'intégration des services.

L'information susmentionnée répond aux motions de renvoi déposées par les conseillers Hubley (CFDE - motion 2-27) et El-Chantiry (Conseil - motion 58-3) au moment de l'étude du rapport « Orientations budgétaires, calendrier et processus de consultation proposés pour le Budget 2022 » par le Comité des finances et du développement économique et par le Conseil en juillet dernier. Ces motions chargeaient la cheffe des finances et trésorière de faire rapport sur le budget du Service de police d'Ottawa et sur le financement possiblement disponible à cet égard dans le budget préliminaire de 2022.

PRÉVISIONS GLOBALES POUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET
IMPOSITION PRÉVUE

Les budgets préliminaires de 2022 comprennent 87,2 M\$ de recettes fiscales nettes additionnelles. Ces recettes fiscales proviennent de la majoration globale de 3 % des taxes municipales et de la croissance de 1,7 % de l'évaluation foncière, ce qui comprend tous les services municipaux financés par les taxes, le service de police et le transport en commun. Le tableau 1 illustre les répercussions de cette hausse pour les propriétés en zone rurale et urbaine et les propriétés commerciales dont la valeur d'évaluation se situe dans la moyenne.

Tableau 1 - Incidence sur la facture d'impôt foncier (en dollars)

	Maison en zone urbaine	Maison en zone rurale	Propriété commerciale
	Évaluation moyenne : 415 000 \$	Évaluation moyenne : 415 000 \$	Évaluation moyenne : 460 000 \$
Imposition en 2021	3 964 \$	3 272 \$	8 070 \$
Hausses en 2022			
Ensemble de la ville	65 \$	61 \$	132 \$
Police	19 \$	19 \$	38 \$
Transport en commun	35 \$	11 \$	70 \$
Variation en \$	119 \$	91 \$	240 \$
Variation en %	3,0 %	2,8 %	3,0 %

Ces hausses estimées sont fondées sur les besoins de financement du budget préliminaire actuel. Les augmentations réelles de la facture d'impôt foncier dépendront du budget adopté par le Conseil, des données d'évaluation de la SEFM et de toute modification apportée à la politique fiscale adoptée par le Conseil avant la détermination des taux d'imposition.

Postes équivalents à temps plein

Les budgets préliminaires déposés tiennent compte du nombre de postes équivalents à temps plein (ETP) requis pour fournir les services municipaux. Pour tous les services (y compris les services financés par les redevances), il faut au total 15 788,45 postes équivalents à temps plein en 2022 pour répondre aux besoins des Opérations municipales et assurer le fonctionnement des conseils et des commissions. Il s'agit d'une augmentation nette de 142,13 postes ETP par rapport à 2021. De ces postes,

21,5 ont été approuvés par le Conseil à l'adoption de divers rapports en 2021. Dix postes ETP pour les services municipaux et trente-deux pour la Bibliothèque publique d'Ottawa et le Service de transport en commun entraînent des coûts supplémentaires en 2022. Les autres postes sont principalement financés par des recettes additionnelles. Le tableau 2 ci-dessous présente le nombre de postes ETP demandés dans le budget de 2022 répartis par secteur d'activité.

Tableau 2 : Postes ETP demandés

	Postes ETP demandés - budget 2022
Directions générales de la Ville	
Bureau du vérificateur général	2
Services sociaux et communautaires	3,63
Services de protection et d'urgence	19
Loisirs, culture et des installations	1
Travaux publics et Services environnementaux	8
Planification, Infrastructure et Développement économique	3
Services novateurs pour la clientèle	1
Directions générales - total	37,63
Programme financé par les redevances	
Services de traitement de l'eau potable	7,5
Services de traitement des eaux usées	5,5
Programme financé par les redevances	13
Conseils d'administration, organismes et commissions	
Bibliothèque publique d'Ottawa	9
Service de police d'Ottawa	0
Santé publique Ottawa	0
Commission du transport en commun	61
Conseils d'administration, organismes et commissions	70
Total	120,63

Postes ETP - Directions générales

On demande 37,63 postes ETP additionnels dans les directions générales de la Ville afin de faire face à la croissance des services de première ligne, de maintenir les programmes approuvés par le Conseil et d'exécuter les mandats prescrits par la Province.

Onze postes ETP n'entraînent pas de coûts supplémentaires en 2022, car leur financement était prévu en 2021, mais on les ajoute du point de vue administratif au budget de 2022. Ces postes ETP demeurent nécessaires pour exécuter divers mandats approuvés par le Conseil et présentés dans le tableau 2.1 ci-dessous.

Tableau 2,1 : Postes ETP demandés dans le budget 2022 - financement approuvé en 2021

Nombre de postes ETP	Rapport au Conseil/Ressource
4	Rapport sur le projet d'examen des règlements relatifs aux arbres ACS2019-PIE-EDP-0052 Règlement sur la protection des arbres (2020-340)
2	Rapport sur la Stratégie de stationnement public pour vélos ACS2021-PWE-RPS-0001
2	Rapport d'étape sur le contrat avec Precise ParkLink
2	Rapport sur le Règlement municipal sur les tournages
1	Projet de loi 108, <i>Loi pour plus de logements et plus de choix</i>

Il y a 16,63 postes ETP directement financés à même les recettes provenant des frais imposés aux usagers, de gains d'efficacité opérationnelle et de financement provincial. Ces postes ETP sont nécessaires pour faire face à la croissance et maintenir les services municipaux; et ils sont prescrits par la loi provinciale. Il s'agit de quatorze postes de paramédics pour respecter les délais d'intervention approuvés par le Conseil. La Province en subventionne 50 % du coût. Les Services des soins de longue durée obtiennent 1,63 poste ETP pour le programme de jour dont le coût est entièrement financé et de façon permanente par la Province. Le poste ETP attribué à la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations est celui d'agent de surveillance de la conformité et son coût est entièrement financé par des gains d'efficacité opérationnelle.

Comme mentionné précédemment, dix postes ETP entraînent des coûts supplémentaires en 2022. Il s'agit de quatre postes ETP affectés à la sécurité et au bien-être dans les collectivités, de deux postes ETP pour répondre au volume accru de signalements sur la Ligne directe de fraude et d'abus du bureau de la vérificatrice générale, et enfin de quatre postes ETP affectés à divers programmes, comme l'Initiative en matière de logement et d'itinérance, les programmes reliés à la diversité et l'équité, l'embauche de personnel de soutien pour les adjoints et adjointes des conseillers et conseillères et la consultation des Autochtones.

Au cours de l'année, 21,5 postes ETP ont été approuvés par le Conseil à l'extérieur du processus budgétaire et le présent budget en rend compte. Le 13 octobre 2021, le Conseil a approuvé le rapport sur les projets pilotes de contrôle automatisé de la vitesse et de caméras de surveillance installées sur les autobus scolaires ([ACS2021-TSD-TRF-0005](#)). Le rapport faisait état de dix-neuf postes ETP requis pour la mise en œuvre du programme et l'installation de quinze nouvelles caméras d'ici la fin de 2022. Sur ces dix-neuf postes ETP, un poste sera affecté aux Services de technologie de l'information pour les solutions technologiques, trois postes seront affectés aux Services juridiques pour traiter un nombre accru d'accusations et de poursuite, sept postes seront affectés aux Services des recettes pour les demandes de paiement et la collection, et huit postes seront affectés aux programmes de passages pour piétons et de mesures temporaires de modération de la circulation. Les dix-neuf postes ETP en question sont entièrement financés par les recettes provenant du programme de contrôle automatisé de la vitesse. L'actuel budget rend compte de 2,5 postes ETP affectés aux Services des règlements municipaux, mais ils ont été approuvés précédemment par le Conseil. Ces postes sont nécessaires pour l'application du nouveau règlement sur le remorquage. Ils sont financés à même les frais imposés aux usagers, comme indiqué dans le Rapport de l'examen de la réglementation relative aux services de remorquage et du régime des permis ([ACS2021-EPS-PPD-0002](#)).

Postes ETP - programmes financés par les redevances

Les Services d'approvisionnement en eau potable et les Services de traitement des eaux usées ont demandé treize postes ETP additionnels pour 2022. Sur les treize postes ETP, trois sont affectés à l'infrastructure linéaire des Services d'eau dans les usines de traitement de l'eau et les stations de pompage pour répondre aux besoins de renouvellement des infrastructures. Cinq postes ETP sont nécessaires pour assurer la sécurité au sein de Services de technologie de l'information, comme indiqué dans le rapport de vérification de la TI, et deux postes sont affectés au nouveau Tunnel de stockage des égouts unitaires. Le financement de trois postes ETP était prévu en 2021 de sorte qu'ils n'entraîneront pas de coûts supplémentaires en 2022.

Postes ETP - conseils et aux commissions

La Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) a demandé neuf postes ETP additionnels pour 2022. Sur ces neuf postes, huit sont nécessaires pour couvrir les heures d'ouverture du dimanche et pour l'harmonisation des horaires des succursales de l'est de la ville, et un poste ETP sera affecté aux programmes d'activités virtuelles de la BPO.

Les Services de transport en commun ont demandé 61 postes ETP additionnels pour 2022. En 2021, il y a eu une réduction de 70 postes ETP en raison de la diminution des heures de service. Mais le budget de 2022 tient compte du coût annualisé de 83 postes ETP pour respecter l'obligation d'accorder une pause de trente minutes aux chauffeurs après cinq heures consécutives de travail. Trente-huit postes ETP affectés au parc de véhicules et aux installations sont nécessaires pour le resserrement des mesures de nettoyage en raison de la COVID-19. Ces coûts seront supposément couverts par le financement obtenu des ordres supérieurs de gouvernement, la Ville continuant de demander d'autres fonds de reprise en 2022. Dix postes ETP sont également nécessaires pour les systèmes de gestion de la sécurité et pour la Ligne de l'O-Train 2/4.

Budget de 2022 financé par les taxes

Budget de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement des activités financées par les taxes prévues en 2022 sont de 3,7 milliards de dollars, une hausse de 148,4 M\$ par rapport à 2021. Les dépenses de fonctionnement sont financées à même les taxes foncières (53 %), les paiements tenant lieu d'impôts foncières (5 %), les subventions fédérales et provinciales (23 %), les redevances et frais de services (14 %) et diverses autres sources de revenus (5 %).

Le document 1 présente un sommaire des besoins budgétaires de 2022 soumis par les comités permanents, les conseils et la Commission de transport en commun.

Le tableau 3 ci-après indique les variations au chapitre des dépenses prévues au budget de 2022 et leurs sources de financement. On s'attend que certaines contraintes budgétaires attribuables à la COVID-19 persistent en 2022. Ce sont des coûts supplémentaires ponctuels et s'il devait y avoir des modifications réglementaires permanentes, ils seront à nouveau étudiés dans de prochains budgets. La stratégie financière de la Ville pour 2022 s'appuie sur l'hypothèse que certains des coûts de la COVID-19 inscrits dans le budget de 2022 seront compensés par les stratégies d'atténuation financières mises en place en 2020 et 2021, lesquelles ont entraîné des excédents qui ont été versés au fonds de réserve pour la stabilisation des taxes. La Direction générale des services sociaux et communautaires a confirmé disposer de financement provenant du fonds de secours pour les services sociaux et d'autres programmes de financement (sommes incluses dans le budget) pour couvrir ses coûts supplémentaires liés COVID-1. Par contre, dans le cas du Service de transport en

commun, les contraintes financières anticipées liées à la COVID-19 excèdent les réserves disponibles. Le budget préliminaire de 2022 s'appuie sur la probabilité que la Ville obtienne du financement COVID-19 des ordres supérieurs de gouvernement et sur l'hypothèse selon laquelle les coûts supplémentaires du Service du transport en commun liés à la COVID-19 et prévus en 2022 seront compensés par du financement gouvernemental. La Ville continue de demander du financement additionnel auprès des ordres supérieurs de gouvernement pour gérer la pandémie de COVID-19 et pour la reprise des services municipaux et du transport en commun.

Le gouvernement provincial a réduit le taux d'imposition scolaire des propriétés commerciales et industrielles imposables afin d'accorder un allègement fiscal aux entreprises imposables éprouvées par la pandémie de COVID-19 et dans le but de stimuler la création d'emplois. La Province a maintenu le taux d'imposition scolaire des paiements versés en remplacement d'impôts (PVRI) de 2021 au même niveau qu'en 2020. La loi fédérale sur les paiements versés en remplacement d'impôts stipule que les PVRI doivent être payés au taux s'appliquant aux autres propriétés imposables. Les autorités taxatrices envisagent d'établir les PVRI en fonction du taux le plus bas. La réglementation provinciale permet aux municipalités de conserver la composante scolaire des PVRI; et ces recettes sont incluses dans le budget annuel. La décision d'appliquer le taux d'imposition le plus bas aux PVRI aura une incidence négative pour toutes les municipalités de l'Ontario qui ont des propriétés assujetties aux PVRI et qui dépendent de ce revenu. La conséquence possible est un manque à gagner de 13 M\$ en 2022. Des discussions sont en cours entre le personnel et les élus des trois ordres de gouvernement afin de résoudre le problème et de maintenir aux niveaux actuels les recettes des PVRI.

Tableau 3 : Variations budgétaires (M\$)

	Services municipaux	Transport en commun	Police	Bibliothèque	Santé publique	Total
Financement disponible :						
Croissance de l'évaluation foncière	18,8	5,7	5,2	0,9	0,4	31,1
Hausse des taxes	30,0	15,2	8,9	1,4	0,6	56,1
Frais aux usagers et recettes	34,1	5,4	0,8	0,0	0,0	40,3
Programme provincial/fédéral de frais partagés	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
Enveloppe budgétaire	84,5	26,3	14,8	2,3	1,1	129,1
Contraintes de financement :						
Rajustements de base	4,8	(6,5)	0,0	0,2	0,0	(1,5)
Maintien des services	60,7	31,8	14,7	1,4	1,1	109,7
Besoins pour la croissance	19,0	1,0	0,0	0,7	0,0	20,7
Gains en efficacité des services/initiatives	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Contraintes de financement	84,5	26,3	14,8	2,3	1,1	129,1
Besoins nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contraintes liées à la COVID-19	51,7	60,6	1,6	0,0	47,7	161,6
Financement ponctuel provenant du fonds de réserve	(23,2)	0,0	(1,6)	0,0	0,0	(24,8)
Financement provincial et fédéral pour la COVID	(28,5)	(60,6)	0,0	0,0	(47,7)	(136,8)
Besoins nets liés à la COVID-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Financement disponible

CROISSANCE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET HAUSSES DE TAXES :
87,2 MILLIONS DE DOLLARS

Comme souligné dans la note de service au Conseil datée du 19 octobre 2021, il est prévu que l'évaluation foncière en 2022 augmente de 1,4 à 1,7 %. Les taxes prélevées de nouveaux projets d'aménagement devraient augmenter de 1,7 % en 2022, ce qui

générera 31,1 M\$ en recettes fiscales supplémentaires. Les recettes provenant de la majoration globale de 3 % des taxes foncières proposée sont de l'ordre de 56,1 M\$.

Le budget préliminaire du Service de police d'Ottawa déposé le 3 novembre 2021 correspond à une taxe pour la police de 2,86 %, à laquelle s'ajoute la part au prorata de la croissance de 1,7 % de l'évaluation foncière, ce qui donne une hausse du budget présenté de 14,04 M\$.

HAUSSE DES FRAIS AUX USAGERS ET DES RECETTES / PROGRAMME PROVINCIAL À FRAIS PARTAGÉS 41,8 MILLIONS DE DOLLARS

Les hausses des frais aux usagers prévues dans le budget préliminaire correspondent aux coûts additionnels pour offrir les services, conformément au Cadre financier approuvé par le Conseil. Les recettes provenant de toutes les autres sources sont révisées annuellement afin de déterminer si des rajustements sont nécessaires. Les frais aux usagers et les rajustements de recettes pris ensemble devraient générer 40,3 M\$.

Ce montant de 40,3 M\$ comprend les hausses annuelles des frais aux usagers dans toutes les directions générales de même que la hausse des frais de collecte des déchets solides pour les résidences unifamiliales et les immeubles à logements multiples, conformément aux nouveaux contrats de collecte des ordures et afin de répondre aux besoins en immobilisations de ce service, le tout présenté en détail dans le plan de dépenses sur quatre ans. Une surtaxe temporaire de 1,95 % liée à la COVID-19 a été ajoutée aux frais d'utilisation des programmes de loisirs afin de recouvrer les coûts additionnels liés à la prestation de ces services durant la pandémie.

Les recettes provenant du programme de contrôle automatisé de la vitesse (CAV) sont établies à 15,8 M\$ suivant l'installation de quinze nouvelles caméras de surveillance d'ici la fin de 2022.

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé que les fournisseurs de soins de longue durée devront fournir quatre heures de soins par résident d'ici le 31 mars 2025 tout en augmentant progressivement les objectifs fournis dans l'intervalle. En fonction des informations connues au moment de la préparation du budget, il est prévu dans le budget préliminaire de 2022 que le passage à 3 heures de soins par résident au 31 mars 2022 coûte 1 607 000 \$ et que ce montant sera compensé par l'octroi de 1 285 000 \$ du gouvernement provincial. La pression budgétaire nette sera donc de 322 000 \$. Subséquemment, la Province a annoncé des niveaux de financement précis le 22 octobre 2021. Le financement total attribué en 2022 aux quatre foyers de soins de

longue durée de la Ville est de 6 194 000 \$ pour l'année, ce qui élimine vraisemblablement la pression financière pour 2022. Le personnel présentera un rapport au Comité des services communautaires et de protection en 2022 portant sur les plans de dotation reliés à ce financement.

Le budget de 2022 comporte une augmentation des tarifs de transport en commun de 2,5 %, comme indiqué dans le rapport « Orientations budgétaires, calendrier et processus de consultation proposés pour le Budget 2022 » approuvé par le Conseil. L'augmentation de 2,5 % des tarifs de transport en commun entre en vigueur le 1er janvier 2022 et s'appuie sur les tarifs de 2021. L'augmentation des tarifs et des recettes totalise 5,4 M\$ et n'inclut pas les rajustements de la croissance des services. Cette majoration des tarifs représente une hausse de moins de dix cents par jour sur le laissez-passer mensuel pour adulte. Le budget préliminaire de 2022 maintient au taux de 2018 le prix de l'EquiPass et du laissez-passer communautaire, ce qui se traduit par une contrainte budgétaire de 415 000 \$ dans le budget des Services sociaux et d'emploi.

Une demande de renseignement d'un membre du Conseil (OCC 21-05) a été soumise à la séance du Conseil du 9 juin 2021 au sujet de la mise à jour des secteurs de transport en commun urbain (STCU). Le membre a demandé au personnel de prévoir dans le cadre du processus de consultation budgétaire annuel d'informer les membres du Conseil lorsque les taxes foncières des résidents de leur quartier étaient touchées par les changements aux STCU. Le personnel a recommandé des mesures de sensibilisation précises auprès des membres du Conseil où s'appliqueront les futurs changements proposés. Le budget préliminaire de 2022 ne propose pas d'agrandissement ni de changements aux limites des secteurs de transport en commun urbain; il n'y a pas de répercussions à signaler.

Conformément au rapport « Orientations budgétaires, calendrier et processus de consultation proposés pour le Budget 2022 », les frais de collecte des ordures de 2022 augmenteront conformément aux orientations du Rapport sur le renouvellement des contrats pour la collecte des déchets domestiques solides ([ACS2019-PWE-GEN-0001](#)). Le personnel travaille également à la préparation d'un plan financier à long terme en matière de gestion des déchets solides en complément du Plan directeur de la gestion des déchets solides qui sera présenté au Conseil en 2023. Le budget de 2022 inclut une révision des besoins en immobilisations pour les quatre prochaines années pour un montant estimé de 122,9 M\$ de 2022 à 2025. La hausse des frais liée au renouvellement des contrats, aux coûts de fonctionnement additionnels et aux besoins

en immobilisations accrues s'élève à douze dollars pour la collecte en bordure de rue et à six dollars pour la collecte des immeubles à logements multiples. Les hausses des frais de collecte des ordures n'équivalent qu'à des recettes additionnelles de 423 000 \$ étant donné que les frais sont par ménage. Malgré les hausses dont il est question ici, les frais de collecte des ordures de la Ville d'Ottawa sont parmi les plus bas si on les compare à ceux d'autres municipalités similaires au Canada.

Contraintes de financement

RAJUSTEMENTS DE BASE - 1,5 MILLION DE DOLLARS

Les rajustements de base des budgets des services municipaux comprennent un ajout de 1,5 M\$ pour le programme de contrôle automatisé de la vitesse (CAV). D'autres ajouts incluent 0,7 M\$ au Service paramédic, dont une partie est compensée par du financement provincial, une hausse de 0,3 M\$ aux Services des règlements municipaux pour l'application de la nouvelle réglementation sur le remorquage, 0,3 M\$ aux Services des parcs pour l'augmentation des coûts de l'eau aux aires de jets d'eau, 0,9 M\$ aux Services de gestion des déchets solides pour le coût des services publics, le programme des bacs et les opérations des sites d'enfouissement, et 2 M\$ provenant de la conversion en hausses budgétaires plus stables d'allocations ponctuelles dans le budget 2021 pour le logement abordable. D'autres réductions compensatoires comprennent une diminution de 0,6 M\$ en coûts d'énergie attribuable à la conversion au système d'éclairage DEL. Au chapitre du transport en commun, il y a eu une réduction de 11 M\$ à cause de la réduction des heures de services et une hausse de 4,5 M\$ attribuable au coût annualisé de la pause payée de trente minutes aux chauffeurs après cinq heures consécutives de travail et à la hausse des coûts liés à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

MAINTIEN DES SERVICES 109,7 MILLIONS DE DOLLARS

Augmentation de 38,1 M\$ associée à la contribution au fonds de réserve pour le financement des immobilisations et d'autres initiatives et une augmentation de 25,4 M\$ attribuable à l'inflation et à la hausse du prix du carburant, des services achetés, des contrats. Les programmes prescrits par la loi provinciale sont inclus dans le budget. De plus, les hausses de la rémunération et des avantages sociaux découlant des règlements des conventions collectives et des modifications législatives apportées au Régime de pension du Canada s'élèvent à 46,2 M\$ en 2022. Afin de continuer de combler l'écart de financement des infrastructures, conformément au PFLT pour les immobilisations financées par les taxes, le budget comprend une augmentation de 5 M\$

de la contribution au fonds de réserve pour les immobilisations de l'ensemble de la ville. Et conformément au PFLT des Services du logement, le budget de 2022 augmente de 1 M\$ la contribution au fonds d'immobilisations pour le logement abordable, la faisant passer à 7 M\$ annuellement. Le budget contient un montant additionnel de 525 000 \$ pour l'exploitation et 500 000 \$ pour accroître le budget des exemptions des redevances d'aménagement compte tenu du nombre accru de logements abordables. Le financement accordé aux services de garde d'enfants diminue de 3 M\$ en raison de l'imposition d'un plafond de 5 % sur les frais d'administration et de la part de 50 % des frais d'administration défrayée par la municipalité pour tous les programmes.

BESOINS POUR LA CROISSANCE : 20,7 MILLIONS DE DOLLARS

Les coûts liés à la croissance comprennent une contribution au volet de la sécurité routière du fonds de réserve pour les immobilisations de l'ordre de 8,7 M\$ pour des initiatives de sécurité routière, l'embauche de quatorze paramédics, l'achat de douze ambulances et l'embauche de brigadiers scolaires adultes affectés à dix nouveaux emplacements. De plus, 0,6 M\$ pour le programme de réacheminement des déchets, 1,5 M\$ pour les Services des règlements municipaux, 1,6 M\$ pour le cadre stratégique de financement communautaire et 1 M\$ afin d'augmenter le fonds de réserve pour immobilisations de la ville pour la croissance, conformément au Plan financier à long terme.

GAINS EN EFFICACITÉ - INITIATIVES 7,35 MILLIONS DE DOLLARS

Le Service de police d'Ottawa a prévu une somme de 5 175 M\$ en nouveaux investissements pour sa stratégie visant à rebâtir la confiance du public, démontrer un plus grand devoir de diligence envers tous les membres de la collectivité et les membres du Service de police, tout en améliorant la sécurité et le bien-être des collectivités. Ces nouveaux investissements sont financés à même des gains en efficience de 5,05 M\$ au moment où le Service de police poursuit ses efforts pour s'améliorer au moyen d'initiatives stratégiques, comme l'intégration des fonctions de soutien administratif et l'optimisation des procédures opérationnelles, le plan stratégique pour sa réorganisation et ses installations, la rationalisation de son parc de véhicules et de ses équipements, l'examen des immobilisations, la sous-traitance, sa transformation en organisme civil et la gestion d'objectifs d'efficience en matière de dépenses; autant d'initiatives qui lui permettront d'alléger sa structure de fonctionnement maintenant et pour l'avenir.

GAINS D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE : - 600 000 DOLLARS.

La Direction générale des services novateurs pour la clientèle a créé un programme de leadership de l'excellence opérationnelle qui examinera des façons d'éliminer les coûts inutiles et la complexité de ses processus opérationnels au moyen de l'automatisation, de la normalisation et de la simplification. Le budget de 2022 comprend un objectif initial d'économies de 600 000 \$ provenant de diverses initiatives.

CONTRAINTES FINANCIÈRES LIÉES À LA COVID-19 : 161,6 MILLIONS DE DOLLARS

Le budget préliminaire de 2022 inclut les contraintes budgétaires reliées à la COVID-19 prévues en 2022. Ces contraintes budgétaires sont indiquées séparément pour chaque secteur d'activité, étant donné le caractère ponctuel de ces dépenses. Il est supposé que ces coûts sont couverts par le fonds de réserve pour la stabilisation des taxes et d'autres fonds de réserve pour les services municipaux. Toutefois, la Ville continue de demander d'autre financement auprès des ordres supérieurs de gouvernement pour sa gestion de la pandémie de COVID-19 et la relance. Le tableau 4 résume les contraintes financières liées à la COVID-19 et les hypothèses pour leur financement en 2021 et 2022.

Tableau 4 : Contraintes engendrées par la COVID-19 (en millions de dollars)

	Coûts COVID prévus - 2021	Financement COVID - 2021	Contraintes COVID restantes - 2021	Coûts COVID prévus - 2022	Financement 2022
Municipalité	59,1	(65,0)	(5,9)	23,3	Fonds de réserve de stabilisation des taxes
Soins de longue durée	20,9	(7,3)	13,6	16,4	Financement provincial
Logement	56,3	(56,3)	0,0	12,0	Financement provincial
Santé publique Ottawa (SPO)	61	(61)	0,0	47,7	Financement provincial
Transport en commun	141,6	(115,3)	26,3	60,6	Financement provincial
Police	2,5	(2,5)	0,0	1,6	Financement unique provenant de la réserve du Service de police d'Ottawa
Total	341,4	(307,4)	34,0	161,6	

Les stratégies d'atténuation financière mises en œuvre en 2020 et en 2021 aideront à absorber ces coûts. Il est possible d'avoir recours au besoin à d'autres mesures d'atténuation d'ordre opérationnel et financière, comme les diminutions de service, le report de dépenses en immobilisations et un deuxième exercice d'arrêt des comptes. L'application de dépenses discrétionnaires et la réduction au minimum les coûts de nouveaux postes ETP permettront à nouveau en 2022 de réduire les dépenses et d'atténuer ces contraintes budgétaires. Le personnel a procédé à un examen rigoureux des mesures d'atténuation financière et s'est servi de celles qui n'avaient aucune incidence sur les services de première ligne pour absorber les pressions budgétaires de base et compenser les contraintes liées à la croissance et certains coûts associés à la COVID 19. Des stratégies de réduction budgétaire ont été élaborées en parallèle au processus d'établissement du budget, advenant le besoin. Elles seront déployées et, s'il y a lieu, présentées au Conseil aux fins d'examen si le financement attendu des ordres supérieurs de gouvernement ne suffit pas à couvrir complètement les coûts supplémentaires en 2022 liés à la COVID-19. De nouvelles mesures d'atténuation auront par ailleurs une incidence sur les fonds de réserve, les projets d'immobilisations et les niveaux de service.

Nous nous attendons à ce que les contraintes budgétaires liées à la COVID-19 en 2022 pour les services municipaux soient de 23,3 M\$, pour les Soins de longue durée, 16,4 M\$, pour les Services de logement, 12 M\$, pour Santé publique Ottawa, 47,7 M\$, pour le Service du transport en commun, 60,6 M\$ et pour le Service de police, 1,6 M\$. Nous nous appuyons sur l'hypothèse selon laquelle le financement octroyé par le gouvernement provincial couvrira toutes les dépenses de Santé publique Ottawa attribuables à la COVID-19. Nous nous appuyons sur l'hypothèse selon laquelle les coûts supplémentaires du Service du transport en commun liés à la COVID-19 seront absorbés par du financement provenant des ordres supérieurs de gouvernement. D'autres mesures, comme un emprunt ponctuel du fonds de réserve des redevances, peuvent être mises en œuvre si le financement des gouvernements n'est pas disponible pour le Service du transport en commun jusqu'à la fin de 2022.

Le taux quotidien pour les frais de terrasse demeure à zéro dollar en 2022 considérant les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises.

CONTRIBUTIONS PONCTUELLES : 360 000 DOLLARS

Le budget de fonctionnement de 2022 financé par les taxes inclut d'autres contributions ponctuelles non attribuables à la COVID-19 financées par le fonds de réserve de stabilisation des taxes. Ces dépenses ponctuelles incluent 100 000 \$ pour exécuter le

cadre stratégique de soins pour les résidents des foyers de soins de longue durée atteints de démence et couvrir le coût de la formation initiale sur le modèle de soins axés sur la personne, conformément au rapport [ACS2021-CSS-GEN-015](#). Un montant de 130 000 \$ est également inclus pour permettre à des employés temporaires de procéder à l'examen des marchés et une autre somme de 130 000 \$ est prévue afin que des employés temporaires préparent les plans pour le patrimoine exigés par la loi provinciale.

Budget d'immobilisations préliminaire de 2022 et prévisions d'immobilisations 2022-2025

Les besoins liés au programme d'immobilisations de 2022 et aux prévisions d'immobilisations de 2022 à 2025 sont fondés sur le Plan directeur du transport, le Plan directeur de l'infrastructure, l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2019 et le Plan financier à long terme pour les services financés par les taxes et les services financés par les redevances, tous approuvés par le Conseil. Le financement par emprunt utilisé pour financer les volets admissibles du programme d'immobilisations sera utilisé conformément au Plan financier à long terme et au Cadre financier.

La hausse ponctuelle de 58 M\$ des recettes provenant de la taxe sur l'essence fédérale reçue en 2020 a été utilisée pour combler l'écart en matière de renouvellement des infrastructures, notamment les routes. Sur les 58 M\$, 20 M\$ ont été alloués en 2020, 19 M\$ en 2021 et les 19 M\$ qui restent sont inclus dans le budget d'immobilisations préliminaire de 2022. La hausse ponctuelle de 58 M\$ des recettes provenant de la taxe sur l'essence fédérale reçue en 2021 n'a pas été attribuée, en attente de la proposition de stratégie financière et des besoins de financement qui seront précisés dans le modèle révisé et actualisé de viabilité financière du transport en commun, attendu au premier trimestre 2022. Dans tous les plans financiers à long terme précédents pour le transport en commun, les taxes sur l'essence provinciale et fédérale constituaient une source de financement critique pour assurer la viabilité financière des services de transport en commun de la Ville et réaliser le programme d'immobilisations. Elles ont été intégrées à la stratégie de financement et au modèle de viabilité financière du transport en commun pour les trente prochaines années. Toute hausse du financement provenant de la taxe sur l'essence maintenant et dans le futur contribuera à améliorer la viabilité financière de ces plans.

Le budget préliminaire d'immobilisations de 2022 de la Ville inclut également un budget additionnel pour des travaux de renouvellement des trottoirs, des sentiers et des routes à hauteur de 39 M\$, qui seront financés par le service de la dette. L'impact pour le

service de la dette d'environ 5 M\$ sera atténué par la contribution au fonds d'immobilisations en 2023 pour le service de la dette, ce qui prolongera d'une année le temps requis pour combler l'écart de financement annuel selon le plan financier à long terme, soit jusqu'en 2026 au lieu de 2025.

Dettes et réserves

La Ville finance son programme d'immobilisations au moyen des fonds de réserve financés à même les taxes, des redevances d'aménagement sur la partie liée à la croissance des projets admissibles et des subventions fédérales et provinciales.

Les lignes directrices du Cadre financier approuvées par le Conseil relativement à la dette sont les suivantes :

- Le service de la dette ne doit pas excéder un quart de 1 % de la taxe foncière lorsqu'il ne s'agit pas d'un projet commémoratif;
- S'il s'agit d'un projet ancien, le service de la dette peut excéder ce pourcentage;
- Le capital et les intérêts de la dette soutenue par les taxes ne doivent pas excéder 7,5 % des recettes municipales.

Le programme d'immobilisations élaboré et présenté au Conseil respecte ces principes.

Budget d'immobilisations préliminaire de 2022 - financé par les taxes

L'autorisation des dépenses d'immobilisations demandée pour les projets d'infrastructure financés par les taxes en 2022 est de 725,1 M\$. Ces dépenses comprennent le programme intégré de réfection des aqueducs, des égouts et des routes financé par les taxes et les plans préliminaires d'immobilisations de la Commission du transport en commun, de la Commission de services policiers et du conseil d'administration de la Bibliothèque publique. Les projets d'immobilisations pour l'eau et les eaux usées, lesquels sont entièrement financés à même les redevances pour l'eau, les égouts et les eaux pluviales, les redevances d'aménagement et le service de la dette sont présentés plus loin dans ce rapport. L'autorisation des dépenses d'immobilisations demandée pour les projets financés par les taxes et les redevances en 2022 est de 989,5 M\$.

Le programme de gestion des déchets solides répond présentement aux exigences prescrites par la loi pour la Décharge du chemin Trail. Tout en poursuivant les efforts pour prolonger la durée de vie du site d'enfouissement et respecter les besoins de planification à long terme et les exigences prescrites par la loi, le fonds de réserve pour la gestion des déchets solides est déficitaire, une situation qui se prolongera à court terme. Le financement par emprunt a été utilisé pour les projets admissibles en 2022. Le personnel prépare actuellement un plan directeur de la gestion des déchets solides et un plan financier à long terme afin de doter la Ville de stratégies financières et autres qui lui permettront de continuer de fournir à ses résidents des services de gestion des déchets solides et de renflouer la réserve.

Les Services du parc automobile comptent plusieurs véhicules ayant dépassé leur cycle de vie utile et dont les coûts d'entretien sont supérieurs à la normale, faute d'avoir eu suffisamment de fonds pour le renouvellement dans le fonds de réserve du parc automobile de budgets d'immobilisations précédents. Par conséquent, les Services du parc automobile ont demandé des fonds supplémentaires pour renouveler des immobilisations en 2022 et une prévision sur quatre ans afin d'aider à répondre aux besoins d'un parc automobile vieillissant et de réduire les coûts d'entretien inutiles. Pour régler les retards, la stratégie de financement consiste à emprunter sur la valeur de véhicules dont la durée de vie utile est de quinze ans ou plus et d'emprunter seulement à court terme au cours des quatre prochaines années pour combler une petite partie des besoins en immobilisations du parc. Le personnel a évalué les coûts et avantages de procéder ainsi et cette stratégie s'est avérée la meilleure pour le modèle de viabilité financière du parc automobile.

Le financement du programme de travaux intégrés provient de sources soit financées par les taxes (fonds de réserve pour immobilisations de la Ville ou emprunt financé par les taxes) soit de sources financées par les redevances (fonds de réserve pour l'aqueduc, les égouts et les eaux pluviales ou emprunt financé par les redevances). Bien que ces projets comportent des composantes financées par les taxes ou par les redevances, ils sont inclus dans le livret budgétaire du Comité des transports, car ils relèvent de son mandat législatif. Le tableau 5 ci-après présente le volet du programme de travaux intégrés financé par les taxes.

Tableau 5 : Sommaire du financement du programme d'immobilisations financé par les taxes - 2022 (en milliers de dollars)

Demande en 2022	Renouvellement des actifs municipaux	Croissance	Améliorations de services exigées par la réglementation	Total global
Autorisation totale	465 010	149 302	110 814	725 126
Exigences de financement				
Services des recettes	534	6 521	550	7 605
Réserves	321 127	24 748	69 539	415 414
Redevances d'aménagement (encaisse/dette)	1 070	108 330	0	109 400
Financement par emprunt	142 279	9 702	40 725	192 706
Total	465 010	149 302	110 814	725 126

Budget de fonctionnement préliminaire financé par les redevances de 2022

SERVICES FINANCÉS PAR LES REDEVANCES

Le budget de fonctionnement préliminaire de 2022 financé par les redevances est conforme au Plan financier à long terme V approuvé par le Conseil en septembre 2017. Le budget préliminaire financé par les redevances de 2022, lequel comprend les services d'eau, d'eaux usées et d'eaux pluviales, a été préparé dans les limites des augmentations de recettes adoptées par le Conseil : à savoir 3 % pour l'eau, 4 % pour les eaux usées et 12 % pour les eaux pluviales, et une augmentation moyenne globale de 4,86 % pour les services financés par les redevances. L'augmentation globale des recettes provient en partie de recettes additionnelles provenant de nouveaux comptes, ce qui réduit la hausse imposée aux utilisateurs actuels des réseaux. Par conséquent, la facture moyenne accusera une hausse de 4,2 %. La facture d'eau moyenne augmentera de 36 \$ par année ou de 2,99 \$ par mois.

En vertu du nouveau barème de redevances entré en vigueur en 2019, 20 % des recettes proviennent de frais fixes fondés sur la taille des compteurs d'eau et l'autre 80 %, de la consommation prévue. Les prévisions de recettes pour 2022 sont fondées sur une consommation prévue de 82,2 millions de mètres cubes. Les redevances d'eaux pluviales sont fixes et établies selon le type de propriété, le secteur de service et le type de service.

Les redevances, les frais de service et l'augmentation des nouveaux comptes financent les besoins opérationnels des réseaux d'aqueduc, d'égout et de gestion des eaux pluviales et permettent de financer des travaux d'immobilisations ou de rembourser le service de la dette pour les travaux d'immobilisations.

L'incidence des nouveaux tarifs sur un ménage dont la consommation moyenne est de 180 mètres cubes d'eau par année est illustrée dans le tableau 6 ci-après.

Tableau 6 : Incidence sur la facture annuelle (en dollars)

Secteur	Secteur urbain, raccordé			Secteur rural, non raccordé		
	2021	2022	Variation en %	2021	2022	Variation en %
Eau	370,80 \$	381,96 \$	3,0 %	S.O.	S.O.	S.O.
Eaux usées	331,56 \$	343,80 \$	3,7 %	S.O.	S.O.	S.O.
Eaux pluviales	154,80 \$	167,30 \$	8,1 %	77,40 \$	83,65 \$	8,1 %

	Secteur urbain, raccordé			Secteur rural, non raccordé		
Secteur	2021	2022	Variation en %	2021	2022	Variation en %
Total	857,16 \$	893,06 \$	4,2 %	77,40 \$	83,65 \$	8,1 %
Variation en \$		35,90 \$			6,25 \$	

Les variations des prévisions du budget 2022 et les sources de financement sont présentées par catégorie dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Variations des coûts opérationnels du budget de fonctionnement (millions de dollars)

	Eau	Eaux usées	Eaux pluviales	Total
Financement disponible :				
Recettes/augmentation des d'utilisation	5,7 \$	7,3 \$	9,6 \$	22,6 \$
Contraintes de financement :				
Maintenir les services	(0,6 \$)	2,6 \$	(0,1 \$)	1,9 \$
Croissance	0,5 \$	0,4 \$	0,0 \$	0,9 \$
Contributions aux immobilisations	5,7 \$	4,3 \$	9,8 \$	19,8 \$
Total	5,7 \$	7,3 \$	9,6 \$	22,6 \$

Financement disponible

En fonction des niveaux de consommation en 2022 et des hausses de recettes approuvées par le Conseil, l'augmentation des redevances en 2022 générera des recettes additionnelles de 22,6 M\$, soit 5,7 M\$ pour l'eau, 7,3 M\$ pour les égouts et 9,6 M\$ pour les eaux pluviales.

Contraintes de financement

MAINTIEN DES PROGRAMMES ET DES SERVICES EXISTANTS : 1,9 MILLION DE DOLLARS

L'augmentation est principalement attribuable au règlement prévu des conventions collectives, aux augmentations de salaire et à la hausse du coût des avantages sociaux.

CROISSANCE DES PROGRAMMES ET DES SERVICES 0,9 MILLION DE DOLLARS

L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du financement de base pour la gestion de la croissance du système, conformément aux orientations du Plan financier à long terme V.

CONTRIBUTIONS AUX IMMOBILISATIONS : 19,8 MILLIONS DE DOLLARS

L'augmentation globale de la contribution au fonds d'immobilisations de 19,8 M\$ est nécessaire à cause du coût élevé des infrastructures requises pour fournir les services financés à même les redevances dont la durée s'étend sur plusieurs générations.

Programme d'immobilisations de 2022 pour la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales

L'autorisation de dépenses d'immobilisations demandée en 2022 est de 264,4 M\$. Ce montant comprend le volet du programme intégré de réfection de la chaussée, des conduites d'eau et des égouts financé par les redevances. Une liste des travaux proposés pour 2022 est incluse dans le budget préliminaire.

Tableau 8 : Sommaire du financement du programme d'immobilisations financé par les taxes - 2022 (en milliers de dollars)

Demande en 2022	Renouvellement des actifs municipaux	Croissance	Améliorations de services exigées par la réglementation	Total global
Autorisation totale	223 179	40 014	1 163	264 356
Exigences de financement				
Services des recettes	250	1 400	550	2 200
Réserves	162 523	14 428	613	177 564
Redevances d'aménagement (encaisse/dette)	406	24 186	0	24 592
Financement par emprunt	60 000	0	0	60 000
Total	223 179	40 014	1 163	264 356

Le renouvellement des infrastructures représente 84 % du budget total d'immobilisations financé par les redevances en 2022. Le budget d'immobilisations est financé par les fonds de réserve pour l'eau, les égouts et les eaux pluviales, les redevances d'aménagement, les nouveaux emprunts et les subventions gouvernementales. En 2022, le remboursement annuel de la dette pour les services d'eau, d'eaux usées et d'eaux pluviales sera de 12 % des recettes municipales pour ces secteurs de service.

Ce pourcentage s'inscrit dans la limite de 15 % de dette établie par le Conseil pour les programmes financés par les redevances.

Examens et consultations budgétaires

Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de chaque comité seront examinés par le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente de ce comité dans le cadre des réunions d'approbation des ordres du jour; les directions générales concernées ajouteront leurs commentaires.

Les comités permanents, la Commission de transport en commun, la Commission des services policiers, le Conseil d'administration de la bibliothèque, le Conseil de santé publique et les comités consultatifs tiendront tous des rencontres pour étudier leurs budgets préliminaires de 2022 et pour entendre les délégations du public.

Les résidents de la ville disposent de plusieurs moyens pour commenter le budget préliminaire. Les résidents sont invités à fournir leurs commentaires directement à leur conseillère ou conseiller de quartier. Bon nombre de conseillères et de conseillers tiennent des consultations publiques sur le budget pour recueillir les commentaires des citoyens de leur quartier. Cette année, des consultations publiques ont commencé en octobre et elles se poursuivront en novembre dans toute la ville. Les commentaires recueillis dans ces rencontres sont transmis aux membres du Conseil et à la haute direction de la Ville aux fins de considération. Les résidents peuvent également soumettre leurs questions et commentaires sur le budget préliminaire de 2022 dans le site Web de la Ville à [Participons Ottawa](#).

Une fois le budget préliminaire de 2022 déposé, les documents budgétaires seront publiés sur le site [Ottawa.ca/budget](#) et les bibliothèques municipales et les centres de service à la clientèle en auront des exemplaires.

Les budgets préliminaires seront étudiés par les comités permanents et les conseils concernés, la Commission du transport en commun et les comités consultatifs dans le cadre de rencontres publiques qui se dérouleront en novembre et se poursuivront jusqu'au 7 décembre 2019. Les résidents sont invités à participer à ces rencontres et à fournir leurs commentaires en s'inscrivant pour intervenir à titre de délégations publiques. Le calendrier de ces rencontres est présenté dans le tableau 9 ci-après.

Tableau 9 - calendrier proposé des rencontres budgétaires de 2022

Conseil de santé - dépôt du budget	Le lundi 1 ^{er} novembre
Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa- dépôt du budget	Le mardi 2 novembre
Commission des services policiers – dépôt du budget (réunion extraordinaire)	Le mercredi 3 novembre
Conseil – dépôt du budget (séance extraordinaire) <ul style="list-style-type: none"> • Services municipaux • *Services de transport en commun • *Services de la police • *Services de bibliothèque • *Santé publique • Comité de dérogation • Prévention du crime <p><i>*Outre cette réunion du Conseil, les conseils et la Commission du transport en commun tiennent leur propre réunion pour déposer leurs budgets respectifs.</i></p>	Le mercredi 3 novembre
Commission du transport en commun – dépôt du budget - réunion extraordinaire	Le mercredi 3 novembre
Comité consultatif sur la gérance environnementale	Le jeudi 4 novembre
Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs	Le mardi 9 novembre
Comité consultatif sur les services en français	Le lundi 15 novembre
Comité permanent sur la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets	Le mardi 16 novembre
Comité consultatif sur l'accessibilité	Le mardi 16 novembre
Commission du transport en commun	Le mercredi 17 novembre
Comité des services communautaires et de protection	Le jeudi 18 novembre
Commission des services policiers	Le lundi 22 novembre
Comité de l'urbanisme	Le jeudi 25 novembre

Sous-comité de la technologie de l'information	Le lundi 29 novembre
Conseil de santé	Le lundi 29 novembre
Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa	Le mardi 30 novembre
Comité des transports	Le mercredi 1 ^{er} décembre
Comité de l'agriculture et des affaires rurales	Le jeudi 2 décembre
Comité de vérification	Le vendredi 3 décembre
Comité des finances et du développement économique	Le mardi 7 décembre
Conseil - examen et adoption du budget	Le mercredi 8 décembre

Les dates et heures sont sujettes à changement à la discrétion du président ou de la présidente du comité

Le Conseil se réunira le 8 décembre 2021 pour étudier le budget préliminaire et toutes les recommandations découlant des réunions budgétaires tenues par les comités permanents, les conseils, la Commission du transport en commun et les comités consultatifs et il procédera par la suite à l'adoption du budget de 2022

Utilisation des pouvoirs délégués par la Direction générale des services des finances en 2020

Cette section contient des précisions pour le Conseil relativement à l'utilisation des pouvoirs délégués en 2020 par la Direction générale des services des finances en ce qui concerne plus particulièrement l'annexe B du *Règlement 2020-360, modifié par le Règlement 2021-8*

Le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* autorise les directrices et directeurs généraux et divers autres membres de la direction de la Ville à approuver, modifier, prolonger et signer des ententes. L'annexe B du règlement fournit d'autres détails sur la délégation des pouvoirs en lien avec la Direction générale des services des finances, notamment les pouvoirs délégués à la cheffe des finances et trésorière et à d'autres personnes occupant des fonctions précises au sein de la direction générale.

Ci-après, un résumé des circonstances en 2020 où la Direction générale des services des finances a exercé des pouvoirs délégués en vertu des articles applicables du *Règlement sur la délégation de pouvoirs*.

Article 3 - pouvoir d'approuver, de modifier, de prolonger ou de signer des ententes avec le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral.

Tableau 10 - ententes de financement reliées au programme de relance sécuritaire

Programme	Description	Montant
Volet de fonctionnement municipal - phase 1	Financement octroyé en fonction du nombre de ménages pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les contraintes budgétaires liées à la COVID-19 Montant total alloué pour couvrir les coûts supplémentaires liés à la COVID-19 en 2020	49 348 500 \$
Volet de fonctionnement municipal - phase 2	Financement accessible aux municipalités dont les coûts supplémentaires et les contraintes budgétaires liés à la COVID-19 en 2020 ont excédé le financement octroyé à la phase 1. 4 875 000 \$ utilisés en 2020 et 29 394 000 \$ réservés pour être utilisés en 2021.	34 269 000 \$
Volet municipal du transport en commun - phase 1	Financement octroyé aux municipalités dotées de réseaux de transport en commun pour atténuer immédiatement les pressions financières liées à la COVID-19 jusqu'au 30 septembre 2020. Une somme de 70 309 842 M\$ a été demandée pour cette période et la Ville a fait une demande de financement - phase 2 pour atténuer les pressions financières liées à la COVID du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021.	74 980 842 \$

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Ce rapport vise l'ensemble de la ville et n'a pas de répercussions sur les zones rurales.

CONSULTATION

Le public a fait part de ses commentaires sur le budget préliminaire de 2022 principalement dans le cadre de séances de consultation virtuelles dirigées et organisées sur une base individuelle par les conseillers et conseillères au cours des mois d'octobre et de novembre. À noter, le 20 octobre, le conseiller King a organisé la première séance de consultation budgétaire jamais tenue à Ottawa visant spécifiquement les résidents Noirs, Autochtones et racisés afin de partager leurs points de vue et leurs réflexions sur ce que devraient être les priorités de la Ville dans ce prochain budget.

Les résidents ont également eu l'occasion de s'exprimer sur le budget préliminaire sur la plateforme de participation citoyenne de la Ville - [Participons Ottawa](#). Les suggestions et les idées recueillies dans le cadre du processus d'engagement ont été partagées avec le Conseil et la haute direction de la Ville avant le dépôt du budget et ont été prises en compte pour l'élaboration du budget préliminaire.

La Ville a annoncé les séances de consultation publique des conseillers et conseillères et les possibilités de participer en ligne sur le site [ottawa.ca](#) à l'aide des outils de communication habituels et par l'intermédiaire de ses réseaux sociaux. Les renseignements et outils reliés au budget se trouvent sur le site Web de la Ville à [Ottawa.ca/budget](#).

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES DE QUARTIER

Ce rapport vise l'ensemble de la ville et les commentaires des conseillers et conseillères des quartiers ne sont pas requis.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Les parties pertinentes du budget préliminaire de 2022 seront transmises aux divers comités consultatifs du Conseil aux fins d'examen et de commentaires avant l'étude de la dernière version du budget par le Conseil le 8 décembre prochain.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'empêchement de nature juridique à la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations du présent rapport sont conformes aux objectifs du [Programme de gestion intégrée des biens](#) de la Ville. La mise en œuvre du Programme de gestion intégrée des biens permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles afin de maximiser les bénéfices, diminuer les risques et fournir aux utilisateurs dans la collectivité des niveaux de services sécuritaires et fiables. La gestion intégrée des biens se fait dans une optique de durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les répercussions financières sont décrites dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LE GENRE ET L'ÉQUITÉ

Le budget préliminaire de 2022 contient des investissements qui appuient directement les priorités stratégiques de la Ville reliées aux Autochtones, au genre, à l'origine ethnique et à l'équité. Il contient une somme additionnelle de 125 000 \$ pour appuyer les programmes reliés à la diversité et l'équité. Il contient aussi une somme de 120 000 \$ pour un poste de stagiaire affecté à la consultation des communautés autochtones afin d'appuyer la politique de réconciliation avec les Autochtones de la Ville dans le dossier de l'achat de la propriété située au 1010, rue Somerset (rapport [ACS2021-PIE-CRO-0003](#)). Le budget contient également 1,6 M\$ pour appuyer le nouveau cadre stratégique du Programme de financement communautaire (rapport [ACS2020-CSS-GEN-0003](#)) qui accorde des subventions aux organismes à but non lucratif qui viennent en aide à la population la plus vulnérable d'Ottawa et lui assurer un accès égal aux services pour répondre à ses besoins fondamentaux.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

Le budget préliminaire 2022 comprend plusieurs programmes, initiatives et projets d'immobilisations qui aideront la Ville à atteindre les objectifs pour Ottawa en matière d'urgence climatique, notamment le Plan directeur en matière de changement climatique, Évolution énergétique et la Stratégie de résilience face aux changements climatiques. Le budget de fonctionnement de 2022 de la stratégie de résilience face aux

changements climatiques est de 889 000 \$ et celui des systèmes naturels est de 1,3 M\$. Dans le budget de fonctionnement, un poste ETP a été ajouté pour la protection des arbres et une somme de 120 000 \$ est prévue pour l'embauche d'un forestier spécialisé en aménagement intercalaire.

Le budget d'immobilisations préliminaire contient également plusieurs projets qui permettront de faire progresser la Ville dans l'atteinte de ces objectifs en matière d'adaptation au changement climatique. Une somme de 3 M\$ sera investie à nouveau en 2022 dans la Stratégie d'investissement et de gestion énergétique pour apporter des améliorations aux installations municipales afin de réduire la consommation générale d'énergie des bâtiments, de diminuer les coûts en énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le budget de 2022 inclut 1 M\$ pour soutenir la transition à un parc automobile municipal plus vert, conformément à l'objectif approuvé par le Conseil inscrit dans le Plan directeur en matière de changement climatique.

Les programmes pour piétons et pour cyclistes et les investissements dans les trottoirs et les sentiers polyvalents stimulent l'utilisation accrue de modes de transport actifs et contribuent à réduire les GES grâce à une répartition modale plus favorable. Le budget de 2022 contient 11,5 M\$ pour des trottoirs et des sentiers; 2,9 M\$ pour des installations piétonnières; 4,9 M\$ pour des installations cyclables; 1,2 M\$ pour des liaisons manquantes dans le réseau de transport actif; et 2,2 M\$ pour de grandes infrastructures pour le transport actif.

Dans la préparation des plans directeurs de l'infrastructure et du transport, le personnel examine les besoins en immobilisations pour l'avenir et il applique la lentille du climat à toutes les composantes de ces plans.

Le budget de 2022 comprend également une somme de 228 000 \$ pour la cartographie des plaines inondables, laquelle indiquera les secteurs inondables une fois en 350 ans, ce qui dépasse l'exigence actuelle d'une fois en 100 ans.

Le budget de 2022 inclut 55 M\$ pour le remplacement de 74 autobus de 40 pieds fonctionnant au diesel. La Ville travaille de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada et Infrastructure Canada pour l'acquisition de 74 autobus sans émissions. Une fois déployés, on s'attend à ce que ces véhicules permettent de réduire d'environ 7 000 tonnes par année les émissions de GES. L'analyse de rentabilisation pour cette acquisition et les modalités de financement seront soumises au Conseil aux fins d'approbation au deuxième trimestre de 2022.

L'Étape 2 du TLR a progressé considérablement en 2021, les trois prolongements en faisant foi. Les leçons et expériences tirées de l'Étape 1 sont constamment mises à profit pour l'Étape 2 dans les améliorations apportées aux véhicules et aux stations. On estime que l'Étape 2 du TLR permettra de réduire les émissions de GES de plus de 110 000 tonnes et les PCA de plus de 3 000 tonnes par année d'ici 2048. Ce qui s'ajoute aux réductions estimées de GES et de PCA résultant de l'Étape 1 de la Ligne 1 de la Confédération. Un montant de 963 M\$ approuvé préalablement sera dépensé en 2022 pour la réalisation de l'Étape 2 de notre réseau de TLR. Le budget de 2022 contient également des projets d'immobilisations pour le transport en commun, comme 17,4 M\$ pour préparer le prolongement du service ferroviaire sur les lignes 1 et 2 et 23,9 M\$ pour la mise en œuvre d'un système de perception des tarifs dans les stations de l'Étape 2.

Même si les projets d'Évolution énergétique sont financés à l'extérieur du processus budgétaire à même l'excédent des dividendes d'Hydro Ottawa (800 000 \$), un plan de dépenses a été approuvé par le Conseil le 27 octobre 2021. Voici quelques exemples de projets : 100 000 \$ pour l'infrastructure de rechargement des véhicules électriques et 70 000 \$ pour une étude afin d'évaluer les options énergétiques à la disposition du nouveau projet d'aménagement du village Gladstone.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

La Ville d'Ottawa s'engage à accorder un traitement équitable aux personnes qui vivent avec un handicap en ce qui concerne l'accès à ses services, programmes, biens, installations et renseignements et à faire en sorte qu'elles puissent en bénéficier comme tous les autres membres du public, et ce, dans le respect de leur dignité. Cet engagement vaut pour les résidents, les visiteurs et les employés qui ont des handicaps visibles ou invisibles, permanents ou temporaires.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Ce rapport étaye la volonté permanente de la Ville pour ce qui est de la viabilité financière et de la transparence.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 - Sommaires du budget de fonctionnement préliminaire de 2022

Document 2 - Sommaires du budget d'immobilisations préliminaire de 2022

Document 3 - Livrets des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2022 préparés par les comités permanents, les conseils et la Commission du transport en commun

MESURES À PRENDRE

Les budgets préliminaires de 2022 seront étudiés par les comités permanents et les conseils concernés, la Commission du transport en commun et les comités consultatifs dans le cadre de rencontres publiques qui se dérouleront en novembre et se poursuivront jusqu'au 7 décembre 2022. Les recommandations découlant de ces examens seront acheminées au Conseil aux fins de considération à sa réunion du 8 décembre 2021.